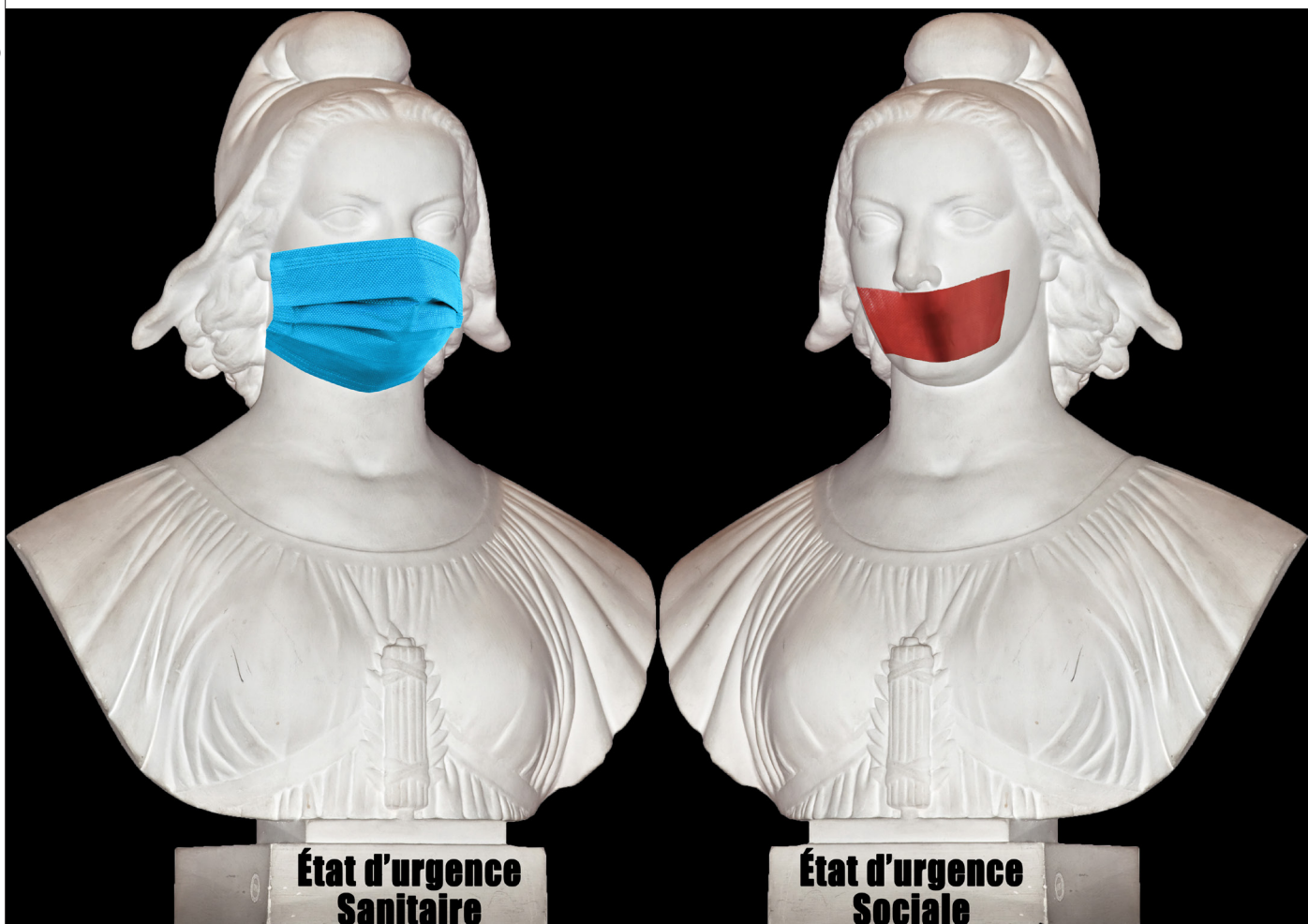


La République bafouée : La Loi d'Urgence sanitaire doit passer d'abord par la santé et la sécurité au travail des salariés !



Une Loi aux mains de Macron, et d'un comité scientifique

Au motif du Covid-19, épidémie annoncée officiellement par l'OMS dès le 30 janvier 2020 comme constituant une urgence de santé publique de portée internationale, le gouvernement va mettre nos libertés individuelles sous sa seule autorité, sous couvert d'un comité de scientifiques.

Au motif du Covid-19, la République est sous confinement, tandis qu'une partie des droits des travailleurs issus de la Constitution est bafouée.

Des Débats confisqués par des élus sourds à la démocratie

Durant les débats à l'Assemblée Nationale notamment, nous avons assisté à une leçon de monopole du camp de la majorité qui a rejeté la plupart des amendements proposés. Le gouvernement fait sa Loi à l'assemblée qui lui donne en retour les pleins pouvoirs...Voilà !

Les salariés envoyés au casse-pipe, les pleins pouvoirs aux patrons !

Plus on durcit le confinement, plus on assouplit l'obligation d'aller bosser !

Ce que nous dénonçons de flou de la part du gouvernement était bien voulu. Plus il est flou sur le confinement, plus il est flou sur l'obligation d'aller travailler, avec autorisation d'utiliser les transports en commun !

Alors, que c'est la population qui transmet le virus en se déplaçant, le fait d'aller au boulot revient à ignorer l'évidence.

Désormais, la Loi d'urgence durcit le confinement tout en assouplissant les secteurs autorisés à travailler. La Population est confinée, tandis que les salariés doivent se rendre au travail !

Ce gouvernement met en danger la vie de tous les travailleurs ! Les patrons s'engouffrent dans la brèche et mettent la pression sur leurs salariés pour rouvrir.

Continuité économique ou continuité des dividendes

Dans la Loi il est question « de permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical ».

C'est la continuité des dividendes que Macron veut assurer !

Maintien du service Public et droit de retrait comme devoir !

Nos secteurs ont pour la plupart une mission de service public. Nous touchons des populations précaires, ou bien relevant de soins ou de handicap. Le service doit être maintenu mais il s'agit qu'il soit assuré dans des conditions qui permettent ce que la Loi d'urgence veut empêcher : La propagation d'un virus mortel.

Des masques, du gel, du matériel de protection en nombre suffisant et de qualité conforme, voilà ce qu'il convient d'exiger. Exercer son droit de retrait n'est pas seulement le droit de se protéger, c'est aussi un devoir citoyen visant à protéger nos publics.



Les crédits pour la recherche dirigés vers les entreprises : 5,2 milliards pour 2020 !

Rappelons que le crédit impôt recherche (CIR) est un effet d'aubaine toute comme le fut le CICE. Pour 2020, c'est 5,2 milliards donnés aux entreprises qui bidouillent pour justifier de cette manne, tandis que la recherche publique est aux abois. Pendant ce temps-là, Macron vient de promettre...5 Milliards pour la recherche...sur 10 ans !

100% Sécu toujours une revendication essentielle de la Fédération

Oui notre revendication du « 100% sécu » est toujours plus d'actualité. Oui, il s'agit d'assurer la protection de l'ensemble de la population en termes de revenus, de santé, de retraite. Nous devons réaffirmer notre attachement à notre Sécurité sociale.

**Refusons le motif de continuité économique
Mettons en œuvre le Droit et le devoir de retrait !
L'essentiel c'est notre santé et la protection sociale**